

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

Date de convocation :

21/08/2025

Date d'affichage :

21/08/2025

Numéro :

14/2025

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 AOUT 2025

Le 27 août à 17 heures 30 minutes, le **Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bruno BARDES – Nelly FACCA – Pierrette RAMON – Nathalie JALBY – Pierre CANAC – Françoise DAVIOT

Absents excusés représentés : Josiane GALY (N. FACCA) – Françoise CHINCHOLLE (E. CLAVERIE)

Absents excusés non représentés :

Absent non excusé non représenté : Guy INTRAN – Bernard DELBRUEL – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Rose LUGAN

Secrétaire de séance : Bruno BARDES

APPROBATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT EHPAD « LES CHARMILLES »

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration que la modernisation de l'EHPAD communale constitue un enjeu prioritaire pour le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Lescure-d'Albigeois, tant du point de vue du maintien de la qualité d'accueil des résidents que de la conformité de l'établissement aux exigences de sécurité, d'accessibilité et de fonctionnement.

Dans ce cadre, plusieurs projets d'investissements ont été identifiés pour l'exercice 2025, à la suite de constats partagés avec les équipes techniques et soignantes, ainsi que d'échanges avec les services gestionnaires et partenaires institutionnels. Ces opérations visent à garantir un cadre de vie digne, sécurisé et adapté aux besoins des personnes âgées accueillies, tout en répondant aux normes réglementaires applicables aux établissements médico-sociaux.

Les projets à engager concernent notamment :

- La mise en place d'un monte-personne, afin de faciliter la mobilité verticale au sein du bâtiment et de répondre à des besoins croissants d'accessibilité pour les résidents et les équipes ;
- La reprise des soubassements du bâtiment et le traitement des extérieurs, comprenant des travaux de drainage et la rénovation des cheminements piétons, nécessaires pour prévenir les infiltrations, améliorer la sécurité extérieure et l'accessibilité ;
- Le remplacement intégral du système d'appel malade, avec intégration d'un système de téléphonie DECT, afin de moderniser les dispositifs de veille sanitaire et d'assurer une meilleure réactivité des personnels en cas de sollicitation des résidents.

Ces projets répondent à un double objectif : conforter la qualité de service rendu dans l'établissement et sécuriser l'environnement des usagers et des personnels. Ils s'inscrivent dans une dynamique plus large d'adaptation de l'EHPAD aux standards actuels de prise en charge et de gestion des risques.

Le montant total prévisionnel des investissements s'élève à 160 547 € HT, soit 192 656 € TTC. Le financement de ces opérations repose sur trois sources :

- une aide à l'investissement sollicitée auprès du Conseil départemental du Tarn,
- une mobilisation des fonds propres du CCAS,
- et la récupération partielle de la TVA, rendue possible par la signature d'une convention avec la DDETSP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations).

L'approbation de ce programme d'investissement constitue un préalable à la demande de subvention et à la mise en œuvre opérationnelle des travaux.

Il est également nécessaire que le Conseil d'administration autorise expressément la Présidente à engager les démarches administratives, à signer les conventions correspondantes, et à conduire les procédures nécessaires à la réalisation effective des travaux.

I. Nature des projets prévus

1. Installation d'un monte-personne (travaux + maîtrise d'œuvre, SPS, contrôleur technique)

Projet "Monte-personne"				
				HT
Montant prévisionnel d'exécution des travaux hors MOE SPS CT et SSI				36 800
Montant prévisionnel global de l'opération				44 160
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
MOE	6 500	7 800	9 270	11 124
SPS	1 170	1 404		
Contrôleur technique	1 600	1 920		
Lot ascenseur	20 300	24 360	36 800	44 160
Lot électricité	2 200	2 640		
Lot maçonnerie	9 750	11 700		
Lot menuiserie	4 550	5 460		
	46 070	55 284		

2. Reprise des soubassements, drainage périphérique et enrobage des cheminements extérieurs

Reprise des soubassements + drain + cheminement		
		HT
Montant prévisionnel global de l'opération		41 826
	Montant HT	Montant TTC
Enrobage des cheminements	22 732	27 278
Travaux de drainage	8 000	9 600
Reprise soubassement	11 094	13 312
	41 826	50 191

3. Remplacement du système d'appel malade et installation d'un système de téléphonie DECT

Remplacement système appel malade				
				HT
Montant prévisionnel global de l'opération				72 651
	Montant HT	Montant TTC		
centrale appel malade	53 663	64 396		
téléphonie DECT	18 988	22 786		
	72 651	87 181		

II. Plan de financement prévisionnel (hors UVP et photovoltaïque)

PLAN DE FINACEMENT DES INVESTISSEMENTS HORS UVP ET INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE				
DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT TTC
Maitrise d'œuvre monte personne	6 500	7 800	Aide à l'investissement CD 81	36 306
SPS	1 170	1 404	Fonds propres	126 773
Contrôle technique	1 600	1 920	TVA récupérable	29 577
Projet monte personne	36 800	44 160		
Projet reprise des soubassements et enrobage des cheminements	41 826	50 191		
Projet téléphonie appels malade	72 651	87 181		
Total	160 547	192 656		192 656

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'action sociale et des familles,
- Vu le Code général des impôts et ses textes d'application, relatifs à l'éligibilité des dépenses sociales au taux réduit de TVA, sous condition de conventionnement,
- Vu les orientations stratégiques définies par le CCAS en matière de gestion patrimoniale et d'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements médico-sociaux,
- Vu les éléments techniques, devis prévisionnels et tableaux de financement produits par les services du CCAS,
- Considérant le besoin de réaliser les travaux et aménagements nécessaires à l'entretien du bâtiment et à la sécurité des usagers de l'EHPAD,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** le programme d'investissements détaillé ci-dessus, pour un TTC, incluant les trois projets identifiés.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté, intégrant une aide sollicitée auprès du Conseil départemental du Tarn, des fonds propres et la récupération de TVA.

PLAN DE FINACEMENT DES INVESTISSEMENTS HORS UVP ET INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE				
DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT TTC
Maitrise d'œuvre monte personne	6 500	7 800	Aide à l'investissement CD 81	36 306
SPS	1 170	1 404	Fonds propres	126 773
Contrôle technique	1 600	1 920	TVA récupérable	29 577
Projet monte personne	36 800	44 160		
Projet reprise des soubassements et enrobage des cheminements	41 826	50 191		
Projet téléphonie appels malade	72 651	87 181		
Total	160 547	192 656		192 656

▪ **DECIDE DE :**

- Lancer les opérations nécessaires à la réalisation des projets présentées pour l'année 2025 ;
- Poursuivre les démarches de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels ;
- Engager les travaux dès que les conditions administratives et techniques seront réunies.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout acte ou convention utile, y compris la convention avec DDETSP au titre de la TVA à taux réduit et à solliciter tout financement prévu, et à accomplir toutes les formalités liées à la mise en œuvre des projets.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente

Elisabeth CLAVERIE

Le secrétaire de séance

Bruno BARDES



Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.